



Commune de

MONT

www.mairie-mont.fr

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 064-216403964-20250131-05_2025-AU

S'LO

DÉCISION DU MAIRE 05/2025

Le Maire de la Commune de MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE,
Vu la délibération du 18 juin 2020 donnant délégation au Maire,
Vu l'alinéa 4 de cette délibération autorisant le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation,
la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ;
Vu la recrudescence des chats errants sur la commune et leur prolifération,
Vu l'expérience et la qualification de la fondation d'entreprise Clara du groupe SACPA,

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer une convention permettant la gestion de chats libres signé avec la SACPA dans le cadre d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats sur le territoire de Mont.

Les coûts des prestations sont :

- CASTRATION IDENTIFICATION 130€
- OVARECTOMIE IDENTIFICATION 165€
- OVARIO HYSTERECTOMIE IDENTIFICATION 200€
- EUTHANASIE SANITAIRE 110€

La convention est établie jusqu'au 31 décembre 2025.

Mont, le 30 janvier 2025,

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

